



Plan triennal 2006-2009 de la CSDM

Résolution du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents n'est pas ciblée par le plan triennal 2006-2009 de la CSDM.

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents est un milieu de vie dynamique et stimulant où la coopération entre partenaires adhérant aux mêmes valeurs favorise le développement harmonieux et global de l'enfant.

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents propose un projet éducatif alternatif qui répond aux besoins des parents et des enfants du quartier Rosemont.

CONSIDÉRANT que les parents exercent leur droit au libre choix d'école en inscrivant leur enfant à l'école Rose-des-Vents.

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents ne peut répondre à toutes les demandes d'inscription en raison de la capacité d'accueil de ses locaux.

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents compte une liste d'attente pour les enfants de la maternelle.

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents comptait 169 inscriptions pour l'année 2004-2005 et que ses locaux sont déjà occupés à 104% de leur capacité.

CONSIDÉRANT que la pédagogie par projet nécessite un minimum de 1,5 locaux par classe.

CONSIDÉRANT que les locaux actuels de l'école Rose-des-Vents sont inadéquats pour la réalisation du projet éducatif (gymnase trop petit et non-sécuritaire, manque de locaux polyvalents, etc.)

CONSIDÉRANT que plusieurs écoles du quartier Rosemont sont ciblées par le plan triennal 2006-2009 de la CSDM.

CONSIDÉRANT que la communauté de Rose-des-Vents accepterait un déménagement si les nouveaux locaux répondent à certains critères essentiels à la réalisation du projet éducatif et qu'ils sont situés dans le quartier Rosemont.

CONSIDÉRANT que la cohabitation de l'école Rose-des-Vents avec une école régulière s'est avérée temporaire et difficile dans le passé.

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite implanter une école secondaire publique dans le quartier Rosemont.

CONSIDÉRANT que la fusion de l'école Rose-des-Vents avec une école alternative de niveau secondaire serait un projet innovateur qui pourrait attirer une clientèle dédiée aux écoles privées.

CONSIDÉRANT que la fusion de l'école Rose-des-Vents avec une école alternative de niveau secondaire permettrait d'optimiser l'occupation d'un immeuble.

CONSIDÉRANT que la fusion de l'école Rose-des-Vents avec une école alternative de niveau secondaire engendrerait des économies importantes pour la CSDM.

ADVENANT qu'un immeuble situé dans le quartier Rosemont répondant aux besoins de la communauté de Rose-des-Vents serait libéré par la CSDM.

ADVENANT que dans le cadre du plan triennal 2006-2009 de la CSDM la fermeture d'une des écoles suivantes serait annoncée:

- École Sainte-Bibiane
- École Sans-Frontière
- École Saint-François-Solano

Le conseil d'établissement propose :

De relocaliser l'école Rose-des-Vents dans l'un de ces immeubles et d'augmenter graduellement le nombre d'inscriptions pour atteindre le seuil de rentabilité de 225 élèves.

Ou comme second choix

D'entreprendre des démarches pour vérifier la possibilité et la faisabilité d'une fusion ou d'une cohabitation de l'école Rose-des-Vents et d'une école alternative de niveau secondaire dans le quartier Rosemont.

Jean-Denis Dufort
Président du conseil d'établissement

Marie-Josée Langlois
Directrice par intérim

<u>Cycle de consultation du document</u>	<u>échéance</u>	<u>statut</u>
Rédaction par le comité de travail sur le plan triennal	2005-05-18	Complété
Consultation au conseil d'établissement	2005-05-25	Complété
Consultation en groupes classes	2005-06-01	Complété
Consultation en assemblée générale	2005-06-08	Complété
Adoption par le conseil d'établissement	2005-06-15	Complété